



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2018**

**DATE DE
CONVOCAATION**

30 mars 2018

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
ABSENTS : 05
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

**DÉLIBÉRATION N°12/2018/MT
Mise en place d'une régie de territoire.**

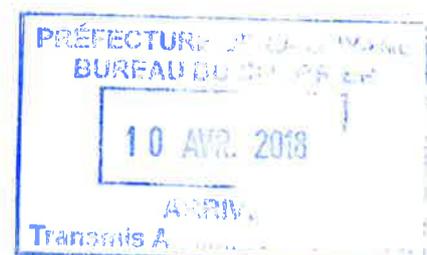
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-HUIT À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère
M. Claude BATHILDE, Conseiller

ABSENTS :
M. Christian PORTHOS, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°12/2018/MT
Mise en place d'une régie de territoire.

La commune de Montsinéry-Tonnégrande, commune rurale, soutient une politique volontariste de développement en adéquation avec son territoire, à l'instar de la mise en place d'une ferme pilote ostréicole.

Afin de renforcer cette dynamique, la commune souhaite favoriser l'insertion par l'activité économique, le mieux vivre ensemble et le lien social.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager une démarche de réflexion sur la mise en place d'une régie de territoire et d'accompagner le cas échéant, sa mise en œuvre.

Associations de loi 1901 et labélisées par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier, elles portent un projet de territoire.

La mission qui leur est confiée se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle et l'émergence de nouveaux services.

En définitive, ce dispositif permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, de soutenir la création d'emploi en concourant à une meilleure gestion des territoires.

Il est indispensable d'établir un partenariat avec tous les acteurs de la vie d'un territoire. Ce partenariat est l'un des fondements d'un projet de régie.

Il est important de souligner qu'une étape est essentielle à la mise en place d'une régie de territoire : l'étude d'opportunité.

Cette étude doit permettre de confronter le projet à son environnement économique et réglementaire, de poser un diagnostic afin de déterminer la pertinence de sa création et d'identifier les besoins du territoire.

Un accompagnement pour l'élaboration de ce projet est nécessaire avec la constitution d'un Comité de Pilotage. L'animation de ce Comité devra se faire autour des axes suivants :

- Territoire,
- Gouvernance et participation des habitants,
- Développement d'activités marchandes et non marchandes et modèle économique

La restitution permettra de définir les conditions de la mise en œuvre de la future régie de quartier et de sa viabilité économique.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser la mise en place d'une régie de territoire sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande.
- Lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une régie de territoire.



- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°12/MT/2018 de Monsieur le Maire portant sur la mise en place d'une régie de territoire ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à procéder à la mise en place d'une régie territoire sur le territoire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande.

Article 2 : **AUTORISE** la consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une régie de territoire.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	Dont procuration(s)	00
CONTRE	00	Dont procuration(s)	00
ABSTENTION	01	Dont procuration(s)	00


Le Maire,
Patrick LECANTE

Publication le :

